

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>31</b>

**Séance du 07 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt deux et le jeudi sept avril à dix-huit heures vingt le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN lors de sa séance d'installation, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque, Ernest J. PEPIN après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

**Présents** : M. Jocelyn SAPOTILLE Maire; M Ephrem GLORIEUX Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET;- M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY ;les adjoints

Mme Anny GENIPA ; M Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Pierre ALBINA ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA ; M Didier MARICEL ; Mme Sonia MERCADIER ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. José TORIBIO ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Florent TREIL ; M Patrick AJAS ; M Bruno Remi; Conseillers Municipaux.

**Absents** : Mme Annick ABELA ; Mme Reinet JULIARD ;

**DELIBERATION N°2022/04/09**

**ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A  
CARACTERE PERMANENT**

Conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics, qui en est le président, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants issus de l'assemblée délibérante et élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Selon ce calcul, la liste majoritaire peut prétendre à 4 sièges et la liste arrivée en deuxième position, 1 siège.

La liste majoritaire désigne :

Titulaires :

- 1-Jean-Louis SAINCILY
- 2-Bruno FELICIANNE
- 3-Ephrem GLORIEUX
- 4-Christiane TREIL-ALBON

Suppléants :

- 1-Yvon COMBES
- 2-Gladys BURAT
- 3-Richard PROMENEUR
- 4-Anny GENIPA

La liste arrivée en deuxième position désigne :

Titulaire :

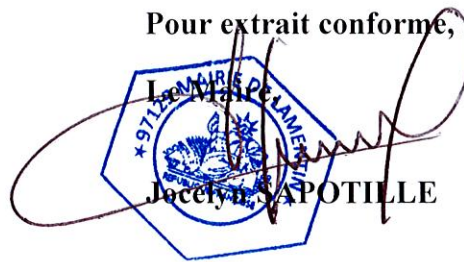
- 1- José TORIBIO

Suppléants :

- 1- Florent TREIL

**Adoptée à l'unanimité**

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

  
Jocelyne APOTILLE